

LE 31 juillet 2014

SUD, vent debout contre l'injustice

"Ceux qui luttent, ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu."
Berthold Brecht, poète et dramaturge allemand du XXème siècle

- LE 31 juillet un militant SUD PTT est convoqué devant un conseil de discipline
- Ses torts : avoir défendu le droit des postier-es et avoir réclamé le droit d'expression syndicale
- Il risque la révocation
- La Poste veut donc museler ceux et celles qui luttent

 **Non !** Militer syndicalement n'est pas sanctionnable

 **Non !** Exprimer son désaccord avec la stratégie postale n'est pas un crime

 **Non !** Etre dans les services pour discuter avec les collègues n'est pas un délit

Deux autres militants seront convoqués début septembre devant des conseils de discipline pour faits de grève.

Les directions voudraient faire taire ceux et celles qui revendiquent.

SUD ne laissera pas faire.

Dans l'entreprise, la rue, devant la justice nous défendrons nos militant-es comme nous l'avons toujours fait



25/27 rue des envierges
75020 Paris

www.sudptt.org

tel : 01 44 62 12 00
fax : 01 44 62 12 34
mail : sudptt@sudptt.fr

Fédération des activités postales et de télécommunications

